

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Référence
2026-02

Objet de la délibération
Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps plein

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Date de la convocation
22/01/2026

Date d'affichage
22/01/2026

Vote
------

L'an 2026, le 26 Janvier à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER JULIEN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/01/2026.

**Présents** : M. RONZIER JULIEN, Maire, Mmes : BOUTTE THERESE, DETHY ANNIE, FAURE SOPHIE, POYET MANON, MM : DAMEZET JEROME, DUMAS JEAN-MARC, POYET MATHIEU, QUATRESOUS CHRISTIAN, SOUBEYRAND DANIEL

Excusé(s) : M. MONTET FREDERIC

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DETHY ANNIE

**Objet de la délibération** : Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps plein

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** le tableau des effectifs de la collectivité ;

**Vu** les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne ;

**Vu** l'avis favorable du CST en date du 18 décembre 2025 ;

**Considérant** la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service ;

**Considérant** la promotion interne de l'agent concerné

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260126-2026-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026  
Publication : 26/03/2026

**A l'unanimité**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en  
préfecture du  
LOIRE.

remplissant les conditions statutaires requises ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- De créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1er janvier 2026, afin de permettre la nomination de l'agent promu par voie de promotion interne ;
- De préciser que ce poste sera inscrit au tableau des effectifs de la collectivité ;
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges correspondantes seront inscrits au budget 2026.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- D'approuver la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à procéder à la nomination de l'agent concerné par promotion interne ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 29/01/2026

Le Maire  
JULIEN RONZIER



Secrétaire de séance  
Mme DETHY ANNIE



Publicité des actes de la commune par voie électronique le

26 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260126-2026-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026  
Publication : 26/03/2026